

Protocole en cas de constatation d'algues bleu-vert

1. Remplir le formulaire et l'envoyer au MDDECCL (en présence du citoyen qui les a constatées)

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/ecoaqua/cyanobacteries/formulaire/formulaire.asp>

2. Confirmer :
 - La localisation des algues bleu-vert ;
 - Prendre un échantillon dans un bocal en verre et le placer au frigo ;
 - Envoyer un communiqué d'information aux citoyens situés proche du site potentiellement contaminé ;
 - Envoyer le bulletin d'information-environnement.
3. Informer tous les citoyens
 - Afficher le communiqué sur le site internet, le babillard, avertir les associations de Lac-des-Plages.
4. Le MDDECCL viendra 1 ou 2 jour plus tard pour prendre des échantillons
5. Le MDDECCL donnera les résultats d'analyses 3 à 4 jours plus tard
6. Diffuser les résultats sur le site internet et lever l'alerte si les concentrations sont faibles, sinon, conserver l'alerte et continuer à être vigilant.

